

MESSAGE URGENT

A TOUS CEUX QUI DESIRENT ENREGISTRER UN NOM DE DOMAINE « .eu »

PRENEZ CONTACT SANS TARDER avec un des agents accrédités par l'Eurid (l'organisme chargé de la gestion du nouveau nom de domaine « .eu ») et dont la liste se trouve sur le site de l'Eurid (<http://www.eurid.eu>), pour **PRE ENREGISTRER** votre nom de domaine auprès de lui.

En effet, la plupart des agents accrédités que nous avons contactés nous ont précisé qu'au cas où ils recevraient plusieurs demandes pour un même nom de domaine « .eu », ils les présenteront à l'Eurid dans l'ordre dans lequel ils les ont eux-mêmes reçues (« *first come, first served* »). Certains agents ont même choisi de ne présenter à l'enregistrement qu'une seule fois un même nom de domaine.

En conclusion, ne tardez pas à contacter un (ou plusieurs) des agents accrédités par l'Eurid pour pré-enregistrer votre nom de domaine.

Pour rappel, la « *Sunrise period* » c'est-à-dire la période pendant laquelle seuls les titulaires de marques ou d'autres droits antérieurs peuvent déposer des demandes d'enregistrement, commencera en octobre 2005.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous pouvez aussi obtenir des informations dans notre dernière Newsletter accessible ici www.office-kirkpatrick.com.